



Litige avec la mutuelle du travail

Par **mb91160**, le **09/03/2011** à **10:03**

Bonjour,

je ne sait pas sait pas si je suis au bon endroit j'ai un gros gros problème avec la mutuelle de mon entreprise depuis que je suis dans mon emploi je cotise la mutuelle c'est a dire depuis le 1er octobre 2007 et je vais chez le médecin et AUCUN remboursement après renseignement pris, la caisse de mutuelle me demande de leur envoyé un papier de l'assurance maladie certifiant la date de FIN de prise en charge de la CMU (31 aout 2008) aujourd'hui au téléphone la personne TRÈS agressive me dit que JE suis en en tort et que j'aurais AUCUN REMBOURSEMENT car elle me dit que je suis pris en charge que depuis le 20 janvier 2011 ce qui est faux bien sure !!!!!

je souhaiterais savoir si une procédure auprès d'un tribunal est possible afin que je récupère mes remboursements

merci de votre réponse !!!!